



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 AVRIL 2026  
DELIBERATION N°2/DCM20260423/35

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois du mois d'avril à dix-huit heures et quinze minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 17 avril 2026, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Daniel DULAC, Nadia GOLABKAN-OUJAGIR, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Florent CHARIN, Sylvia SERMANSON, Ketty KANTAPAREDDY, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Grégory MANICOM, José OUANA, Annick CARMONT, Jacques RAMAYE, Rosette GRADEL, Roger ELIAS, Michel Thierry SURET, Natasha GORDON, Seetha DOULAYRAM, Tracy NARAYANIN, Aymerick LABALLE, Justine BENIN, Rosan BOUDHOU, Ingrid FOSTIN, Stella FLEURIVAL-GUILLAUME, Régis SEJOR, Claurik Yannis ALAGAPIN, Yvane RHINAN.

**Etait représenté :** M. Jean-Claude SAINT-CLAIR (Michel Thierry SURET).

**Etaient absentes excusées :** MM. Agathe RYFER, Marie-Alice RUSCADE.

**Etait absent :** M. Pinchard DEROS.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membre Représenté :	Absentes Excusées :	Absent :
35	31	1	2	1

*Le quorum étant atteint, trente-et-un (31) Conseillers étant présents, un (1) représentés, deux (2) absentes excusées et un (1) absent. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Pierre PORLON est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

*Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)*

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le Code Général des Impôts,*

*Vu le courrier du 30 mars 2026 de l'Administration fiscale invitant le Maire à proposer une liste de contribuables devant être choisis par le Directeur Régional des Finances Publique afin d'intégrer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),*

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20260423-2DCM2026042335-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2026  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Notifiée et publiée le 27/04/2026

Considérant que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Considérant que pour rappel, la Commission Communale des Impôts Directs :

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI);
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R.198-3 du livre des procédures fiscales ).

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants (catégorie à laquelle appartient Le Moule), la commission est composée de huit (8) commissaires titulaires et de huit (8) suppléants. Que la durée du mandat des membres de la commission étant identique à celle du mandat du conseil municipal, il convient pour ce dernier d'en désigner de nouveaux, suite à son renouvellement intervenu le 21 mars dernier.

Considérant que leur liste doit par ailleurs être transmise à l'administration fiscale dans les deux mois suivant ce renouvellement.

Considérant que les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de dix-huit (18) ans au moins ;
- Être de nationalité française ou ressortissant(e)s d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter une liste de trente-deux (32) personnes, seize (16) titulaires, et autant de suppléants.

Considérant que cette liste sera transmise au Directeur Régional des Finances Publiques, qui procédera à la nomination des commissaires titulaires et suppléants, qui composera la Commission Communale des Impôts Directs de la ville du Moule. Que la liste est annexée à la présente délibération.

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**DECIDE**

**Article 1 :** De mettre en place la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville du Moule ;

**Article 2 :** D'approuver la liste jointe en annexe, qui sera communiquée à la Direction Régionale des Finances Publiques ;

**Article 3 :** De valider le principe de la participation aux travaux de la commission de trois agents municipaux, sans voix délibérative ;

**Article 4 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens » ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) .

Fait à Le Moule, le 23 Avril 2026

**Pour avis conforme**

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**



**Pierre PORLON**



**Gabrielle LOUIS-CARABIN**

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20260423-2DCM2026042335-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2026  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Notifiée et publiée le 27/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20260423-2DCM2026042335-DE  
Date de télétransmission : 27/04/2026  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

**Commune de**

LE MOULE

Par délibération n° 2DCM202604233 en date du 23/04/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

**Modalités de remplissage du tableau**

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

**Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.**

**Attention appelée**

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>					
1	SERMANSON	Sophia	18/12/1971	69, Rte de Méthuvier	LE MOULE TF
2	CHOUNI	Julien	27/02/1949	Cocoyer	TF
3	THETIS	Gino	24/03/1975	2, Rue du Commandant Mortenol	TF
4	SEREMES	Christian	04/10/1963	Résidence Courdoie de Lauréal	TF
5	LOQUES	Alex	23/06/1953	46, Lotissement La Morelière	TF
6	SINAPAH-TRABON	Line	17/04/1960	Saint-Guillaume	TF
7	ROUX	Harry	24/04/1959	Grands-Fonds Sections Matignon	TF
8	ARDISSON	Jean	17/08/1948	Espace E.S. Dulac - Villa La Suz	TF
9	LAMBON-CHANDLER	Simone	28/10/1943	14, Rue Cheik Anta Diop	TF
10	GALLI	Eric	07/12/1948	Rue A. René-Boisneuf	TF
11	REMY-FAUGASSE	Patrick	02/12/1950	5, Rue des Bougainvilliers	TF

Accusé de réception en préfecture  
 971-2119711173-20260423-2DCM2026042335-DE  
 Date de réception : 27/04/2026  
 Date de transmission : 27/04/2026

Civilite	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impôts directs Locaux
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
M.	SYNESIUS	Marius	09/11/1963	100, Rue Jeanne d'Arc	TF
M.	LUBIN	Ludovic	06/04/1983	Grands-Fonds Malescot	TF
M.	ANZALA	Jean	01/02/1948	Château-Gaillard	TF
M.	FLETCHER	Flavien	19/08/1955	Trésor Darnecourt	TF
M.	ELATRE	Jocelyn	29/09/1973	6, Résidence Calebassiers	TF
M.	PLATON	Erick	23/07/1960	4, Rue des Mombins Guénette	TF
M.	PELAGE	Patrick	31/10/1960	Méthuvier	TF
M.	HILL	Joseph	26/03/1952	Lacroix	TF
M.	TREFLE	André	30/11/1951	894, Route de la Rosette	TF
M.	ANICET	Arsène	31/10/1952	Rte du Palais - L'Anglais	TF
MME	COUCHY	Marie-Joséphine	30/05/1960	Château-Gaillard	TF
M.	VALMORIN	Edouard Lucien	13/10/1965	Rue Charles Volange Romana	TF
M.	DESVARIEUX	Jean-Marc	09/10/1965	189, Rte de Bory - Château-Gaillard	TF
M.	MEZENGE	Vincent	05/04/1954	Route de Conchou Portland	TF
MME	NOYON	Maité	26/01/1958	3611, Résidence Les Barbadières	TF
M.	SERMANSON	Jean-Luc	05/09/1972	471, Route de la Clinique Portland	TF
M.	FILBERT	Thierry	13/10/1977	Route de Lacroix	TF
M.	RUSCADE	Florentin	17/10/1966	14, Rue Robert Loyson	TF
MME	GORDON	Alina Natasha	03/07/1982	1, Lot. Boivin	TF
MME	MESSOAH	Evelyne	07/01/1962	Rue Armande Fengarol	TF
M.	COUCHY	Christian Simon	28/10/1952	Grands-Fonds Barthel	TF

Interlocuteur(s) de la commune	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
	NAIGRE	Colette	colette.naigre@mairie-lemoule.fr	0590239264
	GIRARD	Natacha	natacha.girard@mairie-lemoule.fr	0590230900

SIOUN THO DAN - CHOUNI  
 Veronique  
 Veronique. Chouni @ mairie-lemoule.fr  
 0590230900  
 239264

Accusé de réception en préfecture  
 971-219773-2024-0423-2DCM2026042335-DE  
 Date de traitement : 27/04/2026  
 Date de réception en préfecture : 27/04/2026